

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 32 (1952)
Heft: 4

Artikel: La position de la Suisse dans l'Europe actuelle
Autor: Salis, Jean-Rodolphe de
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-888451>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

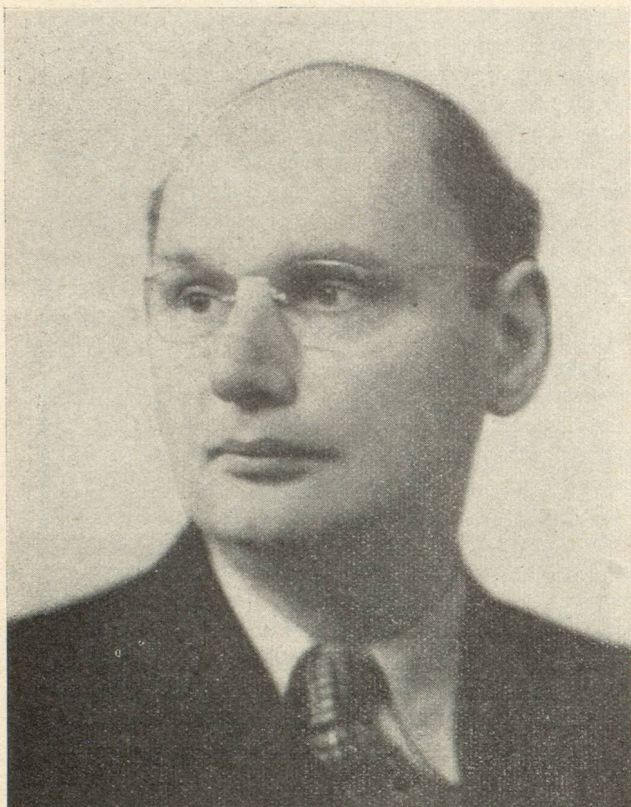
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



La position de la Suisse dans l'Europe actuelle

par

Jean-Rodolphe de Salis

Docteur-ès lettres de l'Université de Paris
Professeur à l'École polytechnique fédérale de Zurich

Au temps où je préparais à Paris ma thèse de doctorat, mon maître Charles Seignobos me disait un jour qu'en dépit de sa diversité ethnique, politique et confessionnelle, la Suisse le frappait par l'unité de son caractère national. L'auteur de *l'Histoire de l'Europe contemporaine* pensait qu'il y avait peu de peuples en Europe dont le caractère national était aussi accusé que le caractère national du peuple suisse ; d'après lui, l'on reconnaît sans peine un Suisse parmi d'autres hommes.

Un disciple éminent de Seignobos, M. André Siegfried, dans son livre remarquable sur *La Suisse Démocratie-témoin*, semble confirmer ce jugement, tant il ressort de cette étude fouillée et lucide que la somme de nos diversités et de nos particularités finit par composer une personnalité morale, complexe sans doute, mais qui se prête au pinceau d'un portraitiste expert en la matière. Et, coïncidence significative, nous constatons que dans une étude semblable, quoique consacrée plus spécialement à la recherche industrielle en Suisse, étude parue presque en même temps que le livre de M. Siegfried, un économiste anglais, le professeur Edwards, de la *London School of Economics*, arrive à des conclusions sensiblement analogues à celles de son éminent collègue parisien.

Il paraît donc légitime que des considérations sur la position de la Suisse en Europe reposent d'emblée sur cette constatation que notre peuple possède en commun un certain nombre de convictions, d'attitudes et de réflexes

qui déterminent sa pensée, ses mœurs, sa manière de vivre et de travailler, mais aussi sa politique. Je n'hésite pas à dire : *surtout sa politique*. Pourtant, divisée par sa configuration géographique, par ses régions et ses cantons, par ses confessions et ses langues, la Suisse ne forme pas, comme d'autres pays de l'Europe, une nation naturellement unie par la langue et par la culture. *Les Suisses n'ont pas une civilisation nationale, mais ils forment une nation essentiellement politique*. Est-ce à dire qu'ils manquent de tempérament combatif, que l'esprit partisan leur fait défaut, que les différences d'opinion ne sont pas, chez eux, parfois assez profondes, que leur cantonalisme et leur esprit de clocher ainsi que leur égoïsme de classe ou de groupe ne leur fait jamais oublier l'intérêt commun ? Nullement. Un de mes collègues, professeur d'histoire médiévale, disait dans une discussion qui divisait une société savante, que l'histoire de la Suisse n'était qu'une longue suite de réconciliations. Il faut donc croire que, sans cesse, nous avons besoin de nous réconcilier... En fait, cette histoire trahit un souci constant de défendre l'existence de notre petite république, d'affirmer son droit à la vie au centre même des grandes nations de l'Europe et de leurs querelles, de sauvegarder son indépendance, d'assurer la subsistance d'une population relativement nombreuse sur un territoire étroit et dont le sol et le sous-sol sont naturellement pauvres. *D'où l'habitude prise au cours des siècles d'une collaboration*

librement consentie, prête aux compromis indispensables, dans l'intérêt du bien commun. C'est ainsi que politique et civisme sont indistinctement mêlés dans notre vie publique, c'est ainsi également que l'amour de la liberté, agent profond et raison d'être de la Confédération suisse, a fini par s'identifier à des institutions et à des mœurs essentiellement démocratiques. En Suisse, celui qui ne joue pas les règles du jeu démocratique se prive de toute influence sur la chose publique. Cela explique aussi que la continuité et la constance dans notre vie nationale, — et peut-être aussi un sens assez développé de la responsabilité, — ont réussi à intégrer les transformations profondes qu'ont opérées depuis quatre générations la technique, l'industrie et l'économie modernes à la structure sociale et politique de notre pays.

L s'agissait essentiellement, — et il continue de s'agir, — d'éviter à la Suisse, dans sa politique intérieure et, pour des raisons analogues, dans sa politique étrangère, une solution de continuité, une de ces ruptures brusques ou même violentes qui remettent en question les institutions et les principes sur lesquels repose la vie nationale. Des observateurs étrangers tels MM. Siegfried et Edwards ont parfaitement vu le problème quand ils ont expliqué les raisons d'un certain conservatisme inné, d'une prudence habituelle, de l'assiduité au travail et du soin en toutes choses qu'ils ont rencontrés chez des Suisses appartenant aux différentes classes de la société : le pays, disent-ils, est naturellement pauvre, le niveau de vie qu'il a atteint exige un redoublement d'efforts, la concurrence entre les individus est rude et les pousse à l'émulation, des initiatives inconsidérées ou l'application de méthodes ou de doctrines non encore expérimentées pourraient mettre en péril ce qui a été gagné au prix de longs efforts, et au fond de lui-même chacun a conscience de la précarité d'une existence où l'intérêt de l'individu, celui de l'entreprise industrielle, commerciale ou agricole avec laquelle il fait corps, celui enfin de la chose publique se confondent. C'est pour cette raison, aussi, que la chose publique ou la politique n'est pas, comme dans certains autres pays, une chose étrangère à la vie de chacun et qui ne coïncide pas avec la vie de tous les jours. Toujours pour la même raison, il n'y a au fond pas de question de régime en Suisse, le citoyen ne faisant guère le départ entre le régime et le pays ; les courants d'opposition qui apparaissent périodiquement dans notre vie publique, et qui ne sont guère que des contrefaçons de doctrines révolutionnaires d'extrême-droite ou d'extrême-gauche qui se sont manifestées ou se manifestent encore dans différents pays de l'Europe, n'ont jamais eu la faveur de l'électeur et ne recrutent leurs partisans que dans des cercles assez restreints de mécontents et de déracinés.

Chez nous, la marche de la politique ne connaît pas de ces changements de décor sensationnels, comme dans d'autres pays, — mais il y a bien marche et mouvement. Nous préférons procéder par des mises au point successives ; toute l'évolution dans le sens de l'industrialisation progressive de la Suisse et des besoins nouveaux que cette évolution a créés semble marquée par un effort constant et raisonné d'adaptation : adaptation du droit constitutionnel et des dispositions légales, adaptation des programmes des partis politiques et de l'action des groupements économiques, adaptation des mœurs aux progrès de la technique et à la vie citadine moderne quelque peu américanisée, adaptation enfin de la politique économique et sociale à une population accrue, à une société en transformation, à la nécessité de donner du travail et du pain à une

armée sans cesse croissante d'employés et d'ouvriers. Cet effort ne se distingue peut-être pas essentiellement de celui fourni dans d'autres pays pour des raisons analogues. Mais il se complique chez nous de différents facteurs. Il ne faut pas, d'abord, que ce pays et cette société en transformation finissent par perdre leur physionomie propre : le paysage et la personnalité morale de la nation ont besoin de protection, sous peine de faire perdre à la Suisse le caractère qui justifie sa vie de nation indépendante. Au premier chef, à une époque où la technique tend à uniformiser la vie collective et où l'économie tend à la rationalisation, il faut faire des sacrifices de temps et d'argent en vue de conserver à la Suisse son caractère fédéraliste, aux cantons leurs compétences politiques, aux différents groupes ethniques et confessionnels leur autonomie. Ensuite, la création d'une vie citadine mécanisée et américanisée dans un pays naturellement pauvre, dont le sol ne suffit pas à nourrir une population dont le nombre a doublé au cours d'un siècle et dont le sous-sol ne contient guère de matières premières industrielles, pose un autre problème assez redoutable, lequel s'aggrave du fait que la Suisse n'a pas accès à la mer. Sans doute, l'avion est un facteur nouveau qui a augmenté et accéléré la liberté de mouvement des hommes et des marchandises légères, et la radio est devenue un facteur non moins précieux de la liberté des télécommunications. La technique moderne est, pour l'humanité, une cause aussi bien de servitudes nouvelles que d'une liberté d'une espèce nouvelle ; c'est en ce sens qu'il convient d'interpréter également l'effort qui tend à remplacer en partie le charbon étranger par la houille blanche autochtone. Or la création continuelle de besoins nouveaux par suite des progrès de la technique et de l'élévation inévitable du standard de vie se solde néanmoins par une dépendance matérielle accrue des marchés étrangers et de services de toutes sortes que nous sommes obligés de demander à l'étranger.

J e n'ai pas craint d'insister sur cet aspect du problème que pose la situation de la Suisse dans le monde environnant devant une assistance composée de professionnels de l'industrie et du commerce. Personne ici ne s'étonnera évidemment quand je dis que nos débats politiques se réduisent en grande partie à une recherche constante de l'équilibre de notre économie nationale ; et j'espère aussi que vous ne vous étonnerez pas qu'un professeur d'histoire et de science politique, en ce milieu du *xx^e* siècle, parle économie avant de parler culture. Car il faut être sot ou aveugle quand on déplore que nos hommes politiques, nos fonctionnaires et nos diplomates doivent consacrer le plus clair de leur temps et de leurs efforts à une besogne, ingrate parfois et souvent ardue, qui tient de l'économiste, du comptable, du marchand et du commis. Il me souvient qu'il y a une vingtaine d'années, M. Dunant, alors notre ministre à Paris, me disait : « Je suis devenu un roi nègre, je ne fais plus que du troc ; j'échange des quantités de fromage contre des quantités d'autres marchandises ». Cette boutade pittoresque marque assez bien le passage de la diplomatie d'autrefois à la diplomatie d'aujourd'hui. Or il tombe sous le sens qu'assurer l'équilibre économique et social et la santé financière et monétaire d'un pays est, par les temps qui courent, le meilleur service qu'un homme public ou un corps politique puisse rendre à sa patrie ; il est non moins évident que les œuvres de l'esprit, la recherche scientifique, bref, ce qu'on appelle communément la culture, bien fragile entre tous, ne peut répandre ses bienfaits dans une population devenue économiquement plus dépendante que jamais, qu'à condition

d'assurer à cette population un niveau d'existence en rapport avec la culture dont nous sommes les dépositaires socialement responsables. L'interdépendance est évidente, et je me souviens d'un homme politique originaire de la Suisse primitive, (il avait longtemps été président du parti catholique conservateur), qui mettait les intellectuels en garde contre leur préjugé anti-économique et contre leur amateurisme politique ; il leur disait sur un ton d'avertissement que l'économie était devenue la destinée des générations contemporaines et ajoutait que si les esprits distingués, les hommes cultivés et les gradés des Universités se désintéressaient de la vie politique telle que nous sommes obligés de la pratiquer, ils risqueraient de se voir rapidement supplantés dans la vie publique de notre pays par des hommes nouveaux appartenant à des couches nouvelles de la nation.

En résumé, il s'agit, dans un monde compliqué et tourmenté, dont l'organisation politique est en retard sur son organisation technique, mais dans lequel il n'est cependant ni possible ni souhaitable de tout subordonner à des considérations matérielles, de savoir comment on peut conserver son caractère et son indépendance politique à un petit pays situé au centre géographique de l'Europe. Disons d'emblée que tout pays, même le plus petit et le moins favorisé par la nature, est viable tant et aussi longtemps que les règles du droit des gens et les bons procédés sont respectés par les pays plus grands et plus puissants, et aussi longtemps qu'un peuple est animé de la volonté de défendre son indépendance, fût-ce au prix des plus grands sacrifices. Ceci nous amène à passer rapidement en revue les problèmes relatifs à nos rapports avec l'étranger.

La politique étrangère de la Suisse, elle non plus, n'est pas fondée sur des théories abstraites et des vues de l'esprit, mais sur la tradition et l'expérience. Cette méthode empirique et cet art diplomatique où l'instinct de conservation d'un peuple paysan et montagnard se mêle à une pratique plusieurs fois séculaire de la négociation avec des partenaires plus puissants, nous ont conduits à cette prudence et à cette circonspection que des esprits impatientes ont souvent reprochées à nos dirigeants. Il y a plusieurs siècles que les Confédérés ont renoncé à une politique de puissance, c'est-à-dire de conquête ou d'intervention dans des guerres étrangères. La forme fédérative de notre Etat elle-même nous l'interdisait, car une politique étrangère active suppose un pouvoir central fort et l'unité administrative du pays. Puis la division religieuse ne permettait pas à nos Républiques de prendre parti dans les guerres de religion qui ravageaient l'Europe au XVI^e et au XVII^e siècles, sous peine de détruire le lien fédéral qui les unissait. A une époque plus rapprochée, les guerres nationales qui eurent lieu en Europe ne pouvaient avoir prise sur un pays que l'application du « principe des nationalités », tel qu'on l'entendait au XIX^e siècle et encore au début du XX^e, eût déchiré en trois morceaux. Enfin, la démocratie, telle qu'elle est pratiquée et comprise chez nous, n'admet guère la volonté de puissance comme un mobile d'action politique. Elle tend plutôt à la conciliation, à la médiation, au compromis, à une prise en considération des vœux et des plaintes des moins nombreux, du plus faible.

Tout concordait pour faire de la neutralité le principe constant de notre politique étrangère. Comme il arrivait que cette neutralité fût violée à plusieurs reprises par des armées étrangères, les Suisses ont compris qu'elle avait besoin d'être défendue. *Dans leur esprit, la protection du*

territoire et la défense de la neutralité se confondent avec le maintien de l'indépendance et de la liberté du pays. L'armée et le service militaire obligatoire servent à ces différents buts et donnent à cette politique une base populaire très large. Sur le plan politique, la neutralité perpétuelle, reconnue par les grandes puissances dans leurs déclarations de 1814 et de 1815, consacrée par le droit constitutionnel, est devenue la règle immuable qui préside à nos rapports avec les Etats étrangers. Sur le plan militaire, la neutralité armée signifie qu'en temps de guerre, le peuple suisse est prêt à se défendre contre quiconque violerait son territoire.

S'il est incontestable que le patriotisme et l'attitude politique des Suisses se composent de ces différents éléments, il est permis de se demander s'ils n'ont pas poussé trop loin leur égoïsme national, abandonnant les autres peuples à leur sort souvent cruel et sanglant. Est-ce que nous n'encourons pas le reproche de trop nous désintéresser des grandes questions qui passionnent et divisent l'humanité ? A ceci je répondrai que nous avons toujours eu fort à faire pour concilier les contraires chez nous-mêmes et pour y établir un ordre politiquement acceptable, basé sur la coopération et sur la tolérance. Au surplus, la Suisse est incontestablement un pays où les courants d'idées venant des quatre coins du monde se rencontrent, se discutent et produisent souvent des chocs, une sorte de marché où les biens matériels et spirituels s'échangent depuis des siècles, un lieu de rendez-vous qui offre aux étrangers, — à des intellectuels studieux et à des réfugiés aussi bien qu'à des négociateurs officiels et à des habitués des conférences internationales, — des possibilités de contacts, sinon un asile. L'écrivain et auteur dramatique suédois Auguste Strindberg écrivait dans une de ses *Nouvelles suisses*, qui datent de 1886 : « La Suisse est un modèle en miniature d'après lequel sera construite l'Europe future ». J'ignore si Strindberg était bon prophète ; mais il est clair que notre neutralité ne saurait être interprétée dans un sens simplement opportuniste. Nous puisons encore chez M. André Siegfried cette remarque profonde que la neutralité a habitué les Suisses à voir dans les pays étrangers moins des ennemis possibles que des partenaires. Enfin, la pudeur nous empêche de faire état des quelques services qu'il nous est arrivé de rendre sur le plan humain ; mais ils nous autorisent peut-être à dire que les Suisses ne sont point insensibles aux devoirs de solidarité humaine.

Il est certain que l'application de la politique de neutralité n'est plus aussi simple de nos jours qu'au siècle qui alla du Congrès de Vienne à la première guerre mondiale. La grande politique se distinguait alors par un équilibre relatif des puissances, le principe de la souveraineté n'était pas encore remis en question, et la diplomatie n'était pas aux prises avec les difficultés provenant des différences des régimes politiques. Les changements survenus après 1918 ont également eu des incidences sur notre politique étrangère. L'entrée de la Suisse dans la Société des Nations n'a été possible que grâce à la Déclaration de Londres de 1920, dans laquelle le Conseil de la S. D. N. reconnaissait que la neutralité de la Suisse était une contribution au maintien de la paix et dispensait la Suisse de participer aux sanctions militaires éventuelles ordonnées contre un Etat en rupture de Pacte. A partir de 1933, nous fûmes exposés aux dangers que présentaient la politique et l'idéologie du Reich hitlérien, lequel menaçait notre démocratie et peut-être même l'existence de la Suisse, diverse par ses races et par ses langues nationales. Il fallut revenir, en 1938, à la neutralité absolue, il fallut mettre le pays en état de défense et, chose assez nouvelle, organiser également la défense politique et idéologique

contre les menées pangermanistes et idéologiques dirigées contre nous par les agents du national-socialisme. L'épreuve fut rude, elle ouvrit pendant des années un fossé entre des voisins qui jusqu'alors avaient fait assez bon ménage ; mais nous avons rétrospectivement le droit d'affirmer que le pays était uni dans sa volonté de résister à l'idéologie raciste et totalitaire et prêt à se défendre contre le péril extérieur.

Au point de vue militaire la défense du pays nous paraissait et continue d'ailleurs de nous paraître possible. Car dans le cadre d'une guerre générale un adversaire même puissant ne pourrait détacher qu'une partie relativement petite de ses armées pour envahir la Suisse et forcer la résistance de troupes résolues, retranchées dans le réduit des Alpes. Notre ambition n'était pas et ne saurait être de gagner des victoires décisives en rase campagne, mais de remporter et de multiplier les succès de défense, de prolonger le combat et de disputer le terrain à l'adversaire, de tirer tous les avantages possibles du terrain accidenté et de la connaissance des plis et des replis de ce terrain qui fut toujours l'allié le plus sûr des soldats suisses, de faire perdre du temps à l'adversaire et de le priver ainsi du principal avantage qu'il attendait de ses opérations : de la possibilité d'utiliser nos routes, nos cols et notre réseau ferroviaire. Aussi les hitlériens appelaient-ils la Suisse le « petit porc-épic », et ils se promettaient de l'écraser à la fin de la guerre. Mais ils ne purent plus mettre leur dessein à exécution.

DEPUIS la fin de la seconde guerre mondiale nous nous trouvons en face des problèmes suivants :

1^o Notre gouvernement et le peuple suisse sont convaincus que la neutralité inconditionnelle doit continuer d'inspirer notre politique étrangère et que nous ne pouvons adhérer à aucun bloc ni à aucun système d'alliances.

2^o La Suisse est résolue à maintenir et à défendre ses institutions et sa manière de vivre démocratiques, qui l'apparentent aux démocraties occidentales, étant donné que nous entendons par démocratie une méthode de gouvernement basée sur la libre discussion et la persuasion. Or cette forme de gouvernement suppose que l'Etat tolère la manifestation d'opinions diverses et même divergeantes et qu'il admet l'existence de différents partis politiques. Des doctrines et des méthodes totalitaires sont incompatibles avec notre conception de la vie publique.

3^o Deux de nos pays voisins, l'Allemagne et l'Autriche, sont encore occupés militairement par les troupes des quatre puissances victorieuses et n'ont pas encore reçu de traité de paix. Notre pays se trouve par sa position géographique dans cette zone de l'Europe centrale où la liquidation des problèmes soulevés par la victoire des pays alliés est retardée par la tension qui existe entre les puissances occidentales et l'Union Soviétique. Cette situation, qui est provisoire mais qui se prolonge, nous impose une certaine réserve ; dans la mesure où l'état des relations internationales contient depuis quelques années de nouvelles menaces pour la sécurité extérieure des pays libres, nous avons de nouveau renforcé la protection de notre territoire et la défense de nos institutions contre le communisme antinational et antidémocratique.

Ce sont ces différents aspects de la situation internationale et le statut politique traditionnel de la Suisse qui ont déterminé la politique étrangère du Conseil fédéral depuis la fin des hostilités en Europe. En fait, les règles de la neutralité définies par le droit des gens sont valables en temps de guerre seulement ; un petit Etat perpétuellement neutre, — et je pense que c'est cette perpétuité

qui fait apparaître la neutralité de la Suisse comme un cas d'espèce, — doit s'inspirer de sa propre sagesse en vue de régler sa conduite en temps de paix. Il s'agissait pour nous de savoir comment et sous quelle forme la Confédération suisse participerait dès la fin des hostilités à la vie internationale renaissante.

Il n'était pas possible que la Suisse adhère à l'Organisation des Nations-Unies, la Charte de San Francisco prévoyant l'obligation pour les Etats membres de participer à des actions militaires. Mais rien ne pouvait nous empêcher de prêter notre concours à différentes organisations techniques ou non politiques créées sous l'égide des Nations-Unies. C'est ainsi que nous sommes redevenus membres de la Cour Internationale de Justice, à La Haye, et de l'Organisation Internationale du Travail, à Genève. La Suisse est également devenue membre de l'U. N. E. S. C. O., dont l'activité intéresse beaucoup les milieux intellectuels et pédagogiques de notre pays, de la F. A. O., dont l'un des principaux services est dirigé par le Pr Wahlen, de l'Organisation Mondiale de la Santé (W. H. O.), ainsi que de l'I. R. O. et de l'U. N. I. C. E. F., organisations temporaires créées pour venir en aide aux réfugiés et aux enfants. Plusieurs de ces organisations internationales spécialisées ont leur siège en Suisse.

Des problèmes plus délicats se posaient pour nous depuis la création d'organisations régionales. Point n'est besoin d'exposer les raisons qui nous interdissent de lier notre sort à la grande alliance des pays occidentaux connue sous le nom de Pacte Atlantique. Il ne nous était pas possible non plus de nous joindre au Conseil de l'Europe, qui a son siège à Strasbourg. Il en va autrement des institutions dont l'unique but est d'organiser et de coordonner l'effort de reconstruction économique. Nous regrettons évidemment qu'à l'exception de la Commission Economique Européenne de l'O. N. U., — commission qui a son siège permanent à Genève et dont les travaux sont dirigés par un économiste suédois distingué, — toutes ces organisations doivent se passer du concours des Etats de l'Est européen. Tandis que la Suisse ne participe pas aux institutions créées par les accords de Bretton Woods, en revanche elle a donné son adhésion à l'O. E. C. E. et à l'Union Européenne de Paiements.

Je n'ai pas besoin ici, où vous suivez de très près le fonctionnement et les travaux de ces organisations importantes et efficaces, de définir notre ligne de conduite à leur égard. Inutile de vous rappeler les raisons qui ont déterminé notre gouvernement à s'associer à l'effort entrepris par l'O. E. C. E. et l'Union de Paiements ; inutile aussi d'insister sur les réserves que le Conseil fédéral a formulées au moment de se prononcer pour l'adhésion de la Suisse à l'O. E. C. E. Il est évident qu'en dehors de toute option politique le courant naturel des échanges commerciaux nous relie à l'économie du monde occidental, ce qui ne nous empêche nullement d'entretenir des relations commerciales avec des Etats qui ne sont pas membres de l'O. E. C. E. D'accord avec la plupart des Etats membres de l'O. E. C. E., nous désirons vivement que cette organisation conserve sa pleine autonomie et ne lie pas son sort à celui de groupements internationaux poursuivant des buts politiques ou militaires. Nous nous félicitons qu'un système d'accords multilatéraux ait permis à l'économie européenne d'entrer dans une ère d'expansion commerciale et d'opérer un redressement dont nous espérons qu'il sera durable. La Suisse a libéré son commerce extérieur, et elle n'a aucune intention de troubler les efforts qui tendent à créer des conditions favorables à l'essor du commerce mondial.

Nous avons des amis en France et dans d'autres pays qui semblent regretter que la Suisse ne prenne pas une attitude plus positive dans les débats qui ont pour objet de fédérer l'Europe. Or l'influence des petits Etats sur les affaires internationales étant assez faible, le mieux qu'ils puissent faire est de s'imposer une certaine réserve, quitte à rendre les services qui sont à leur portée. Dans le cas particulier de la Suisse, elle a choisi presque instinctivement une attitude qui, dans la situation provisoire et transitoire de cette longue période d'après-guerre, lui permet d'affirmer la continuité de sa politique. Nous ne considérons nullement que notre politique de neutralité soit une simple position d'attente ; ni nos intérêts ni notre opinion publique ne nous permettraient de remettre en question cette politique qui a des racines profondes dans le pays et qui est susceptible d'assurer l'équilibre de notre vie nationale dans un monde troublé. La règle que nous nous imposons de n'assumer en temps de paix aucune obligation diplomatique ou militaire en vue de cas de conflits hypothétiques, et de ne faire la guerre que si nous sommes l'objet d'une agression, a en tout cas l'avantage pour les puissances étrangères de pouvoir considérer la Suisse comme un facteur sûr. Nous assumons les risques de cette attitude, et notamment celui de manquer d'alliés quand nous serons forcés de combattre. Mais y a-t-il une politique, dans les temps périlleux que nous vivons, qui ne comporte pas de risques ? Le combat isolé contre un agresseur est la seule hypothèse de travail qu'il soit possible à notre armée de faire.

Personne n'ignore que la politique de neutralité armée telle que nous la pratiquons n'est ni une politique de facilité ni une politique bon marché, mais au contraire une politique onéreuse. Nous n'avons jamais eu l'illusion qu'une politique de neutralité dispensait un pays de faire un effort militaire, ainsi que l'effort financier correspondant aux frais d'armement. Les armements pèsent sur l'économie nationale et sur le budget de la Confédération d'un poids qui varie selon l'état d'insécurité relative où vit notre continent depuis une quarantaine d'années. La nouvelle crise des relations internationales, suivant d'assez près la fin des hostilités en Europe, ainsi que la transformation quasi révolutionnaire de la technique des armements, ont obligé notre gouvernement d'adopter un *programme d'armements* qui s'ajoute aux dépenses ordinaires de défense nationale et dont le coût s'élève à un milliard et demi de francs suisses. Les mesures législatives et fiscales destinées à couvrir ces dépenses extraordinaires ont été adoptées récemment par les Chambres fédérales.

Il est indéniable toutefois que l'effort que nous sommes en train de faire en vue de perfectionner nos moyens de défense militaire n'ébranle ni l'équilibre du budget de la Confédération ni celui de notre économie nationale. Cela tient en partie au fait que notre système militaire et, partant, nos dépenses pour la défense nationale, accusent une certaine stabilité et une certaine continuité : nous avons armé dès avant la seconde guerre mondiale, et nous n'avons pas désarmé outre mesure après 1945. Il est exact de dire que nous n'avons et ne saurions avoir recours à une aide étrangère, de sorte que nous supportons seuls le poids de notre budget militaire. D'autre part, nous évitons l'emprunt et donnons la préférence à l'impôt. Epargnée par la guerre, la Suisse a la chance de pouvoir s'appuyer sur une économie intacte et sur une monnaie saine.

Tenant compte de ces différents facteurs, il est permis d'affirmer que nos dépenses pour la défense nationale, pour lourdes qu'elles soient, se présentent sous un jour relativement favorable, dès qu'on les compare à celles qui

grèvent l'économie et le budget de certains autres pays. En Suisse, de 53 francs suisses par tête d'habitants en 1938, la dépense pour les besoins militaires est montée à 173 francs suisses en 1952, ce qui, même compte tenu de la diminution du pouvoir d'achat de la monnaie, compte tenu aussi du fait que la Suisse a fait, dès avant le commencement de la seconde guerre mondiale, un effort militaire assez considérable, indique une augmentation relativement forte de ses dépenses militaires par rapport aux années d'avant-guerre. Ces dépenses représentent actuellement les 40 p. 100 du budget de la Confédération, soit les 23 p. 100 de la totalité des dépenses publiques, celles-ci comprenant également les budgets des dépenses des cantons. La Suède, elle aussi pays neutre non rattaché au Pacte Atlantique, consacre actuellement 22 p. 100 de ses dépenses publiques à la défense nationale. En Suisse, cette somme représente les 4 p. 100 du revenu national, tandis qu'en Suède elle correspond aux 5 p. 100 du revenu national. Quant aux Etats-Unis, ils consacrent dans leur budget de l'année 1952-53 les 19 p. 100 de leur revenu national aux dépenses militaires, ce pays étant d'ailleurs engagé dans une guerre en Corée.

Indépendamment des programmes d'armement des autres pays de l'Europe, sans obligations internationales formelles sauf celle de suffire à la défense de son propre territoire national, la Suisse n'a pas échappé à la nécessité de suivre le mouvement qui se dessine partout depuis 1948 et qui oblige les peuples, à peine échappés aux souffrances et aux angoisses d'une guerre universelle, de payer une prime d'assurance assez lourde contre les risques d'un nouveau conflit. Si toutefois cet effort entrepris par les pays libres contribue à écarter ou même seulement à diminuer le danger de guerre qui plane sur l'humanité, aucun prix ne sera assez élevé pour assurer la sécurité et la liberté de nos pays démocratiques.

EN dernière analyse il apparaît clairement que, liée ou non par des traités ou par des pactes, la Suisse traverse une évolution parallèle à celle des autres nations libres. La position de la Suisse dans l'Europe actuelle ne saurait évidemment échapper à la loi générale qui régit les événements. Notre statut politique traditionnel a son corollaire dans un effort de collaboration internationale et dans un effort de défense nationale.

En terminant l'exposé que j'ai eu l'honneur de faire devant vous, je ne saurais vous cacher l'espoir, que je n'ai jamais cessé d'avoir, que les litiges qui divisent les grandes puissances pourront être réglés sans le recours à la guerre. Rien n'est plus difficile dans l'ordre diplomatique que la conclusion d'une paix de coalition. La plus grande et la plus difficile des guerres de coalition n'a pas encore trouvé sa conclusion nécessaire, les traités de paix entre les Alliés et leurs principaux adversaires n'étant pas encore négociés. Faut-il vraiment croire qu'une troisième guerre mondiale sera inévitable pour arriver à un règlement pacifique des questions pendantes ? Le général Eisenhower a dit dans son rapport au Congrès américain : « ... la guerre totale est une tragédie et serait probablement le suicide de notre civilisation ». En fait, les risques d'une guerre seraient si considérables que les avantages qu'elle pourrait apporter à l'un ou à l'autre parti échappent aux calculs et aux prévisions des hommes.

